Emploi

Le Job étudiant

une « RICHE » expérience...

NOUVELLES RÈGLES EN 2023 !

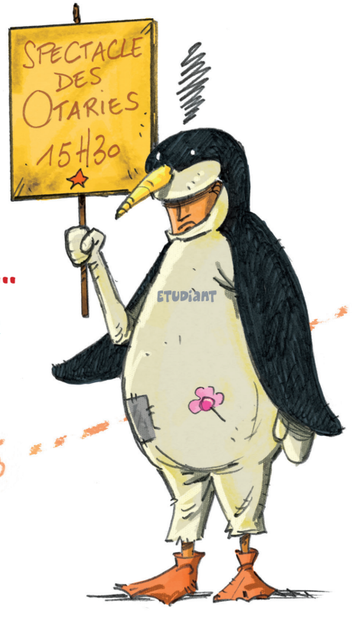

INFOR JEUNES
BRABANT WALLON

Jobiste... un privilège à la portée de tous. Ou presque !

Tu voudrais gagner un peu d'argent pour financer tes études, des projets ou des loisirs ? As-tu déjà pensé à te trouver un job étudiant ? En plus de mettre un peu de beurre dans les épinards, cette expérience t'apportera des clés pour un futur emploi et t'aidera peut-être à trouver ta vocation.

TU ES ÉTUDIANT(E) ET...

- Tu as moins de 15 ans
- Tu suis des cours à horaires réduits (promotion sociale, formation, etc.)
- Tu suis une formation en alternance, ton stage n'est pas obligatoire et tu n'en as pas

STOOOOP !

- Tu as 15 ans (ou plus) et tu as terminé ton 1er degré (réussi ou pas) de l'enseignement secondaire
- Tu suis une formation en alternance (CEFA, IFAPME, EFP) et tu as un stage (obligatoire ou pas)

GO !

Si tu suis une formation en alternance avec un stage obligatoire, mais que tu n'en as pas...

Vacances scolaires uniquement

INFO :

Envie de te lancer dans la création d'entreprise ? Le statut d'étudiant-entrepreneur prévoit toute une série d'avantages... Rends-nous visite !

+ d'infos ! inforjeunesbw inforjeunesbrabantwallon

SITE www.ijbw.be E-MAIL info@ijbw.be

TÉL 067 21 87 31

INFOR JEUNES BRABANT WALLON ASBL - Éd. resp. : F. Goffinet - Avenue Albert et Elisabeth 13 - 1400 Nivelles © Février 2023

Avant tes 18 ans...

- Tu peux déjà conclure toi-même ton contrat et percevoir ton propre salaire. Sauf dérogation (secteurs HoReCa et culturel principalement)
- Il t'est interdit de travailler le dimanche, les jours fériés, de prester des heures supplémentaires ou de travailler de nuit (de 20h -16 ans ou 22h +16 ans à 6h).
- Certains postes sont également exclus. Il existe une liste de « travaux interdits ».

LE CONTRAT

OBLIGATOIRE!

Contrat d'occupation étudiant

Le contrat d'occupation étudiant doit préciser :

- Ton identité et celle de ton employeur
- Les dates de début et de fin (maximum 1 an)
- Le(s) lieu(x) de travail
- Ton salaire
- Tes horaires de travail
- Ta ou tes fonction(s)

ALLOCATIONS FAMILIALES

Si

Tu dépasses **600 heures par an**

mais

que tu prestes moins de **240 heures par trimestre***

**Pour les jeunes nés après le 1er janvier 2001*

OK

Pour tes allocations familiales en Wallonie.

N'hésite pas à contacter Infor Jeunes Bw, si tu as un doute sur ta situation...

LES IMPOTS

À partir de 18 ans, ou dès que tu as travaillé, tu dois renvoyer ta déclaration fiscale (même si tu n'as touché aucun salaire).

Tu gagnes beaucoup ?

ATTENTION ! Passé certains plafonds, tu risques de ne plus être à charge de tes parents, voire de devoir payer tes propres impôts.

2023 2024 !

600 HEURES de

COTISATIONS DE SOLIDARITÉ

Ton employeur et toi bénéficiez de cotisations sociales réduites pour une durée de 600 heures par année civile.

ATTESTATION STUDENT@WORK

eID

Vérifie ton contingent et les heures de travail déclarées par ton employeur sur student@work.be.

Prêt(e) à jobber ?

Il te faudra probablement :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Des bonnes adresses

À Infor Jeunes Bw, on t'y aidera volontiers toute l'année, ou lors de nos actions spéciales « job étudiant ».

FÉVRIER - AVRIL action job étudiant

MUTUELLE

Jusqu'à tes 25 ans, tant que tu travailles sous contrat d'occupation étudiant, tu restes couvert(e) par la mutuelle de tes parents.

Emploi

Avec le soutien de

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Brabant wallon

INFOR JEUNES BRABANT WALLON